



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Diversité
des expressions
culturelles

7 IGC

CE/13/7.IGC/8

Paris, le 12 novembre 2013

Original : anglais

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES

Septième session ordinaire
Paris, Siège de l'UNESCO
10 - 13 décembre 2013

Point 8 de l'ordre du jour provisoire : Rapport sur la mise en œuvre des recommandations d'IOS relatives au FIDC

Conformément à la Décision 6.IGC 7 paragraphe 6, le présent document rend compte de la mise en œuvre des recommandations du Service d'évaluation et d'audit (IOS) adoptées par le Comité à sa sixième session ordinaire et présente un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations en 2014.

Décision requise : paragraphe 16

1. En janvier 2012, le Service d'évaluation et d'audit de l'UNESCO (dénommé ci-après « IOS ») a lancé l'évaluation de la phase pilote du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC), en accordant une particulière attention à la saine gestion des ressources, à l'effet structurant des projets, à leur pérennité ainsi qu'à leur complémentarité avec les projets financés par les États, les Parties et les autres fonds internationaux (Décision 5.IGC 7). Au cours des six mois qu'a duré le processus d'évaluation, le Secrétariat a coopéré étroitement avec IOS pour fournir des documents, informations, rapports et évaluations pertinents, et a participé à des réunions périodiques pour répondre aux questions techniques concernant la gestion opérationnelle et financière du FIDC.

2. À sa sixième session ordinaire (décembre 2012), le Comité a examiné le rapport d'IOS et ses recommandations concernant l'évaluation de la phase pilote du FIDC. Il a adopté la plupart des 35 recommandations, à l'exception de celles concernant la stratégie de sortie du FIDC, la participation des bureaux hors Siège au processus de présélection et au suivi des projets, ainsi que le recouvrement des coûts et la proposition de reporter à 2014 l'appel à projets de 2013.

3. Le Comité a reconnu la qualité de l'évaluation d'IOS et noté avec satisfaction que plusieurs recommandations avaient été prises en compte dans les Orientations sur l'utilisation des ressources du FIDC révisées et proposées par le Secrétariat dans le document CE/12/6.IGC/8. Il a reconnu que les recommandations d'IOS d'identifier des considérations stratégiques conformément aux objectifs spécifiques du FIDC et d'élaborer une vision et un cadre de résultats pour le FIDC étaient essentielles.

4. Le Comité a encouragé l'UNESCO à rechercher des fonds extrabudgétaires pour mettre en œuvre les recommandations d'IOS sur la gestion des connaissances et le suivi des projets (Décision 6. IGC 7, paragraphe 4). Il a aussi rappelé l'importance d'une gestion exemplaire du FIDC pour maximiser son impact sur la diversité des expressions culturelles et assurer le succès de la stratégie de levée de fonds (Décision 6. IGC 7, paragraphe 5). Il a enfin demandé au Secrétariat de préparer un plan d'action sur la mise en œuvre des recommandations d'IOS adoptées par le Comité (Décision 6. IGC 7, paragraphe 6).

5. À la suite de l'adoption des recommandations d'IOS par le Comité à sa sixième session ordinaire, le Secrétariat a travaillé en étroite collaboration avec IOS afin de mettre en œuvre les recommandations, en particulier celles portant sur l'élaboration du cadre de résultats pour le FIDC et sur la fixation d'objectifs précis de mobilisation des ressources articulés avec les objectifs définis dans le cadre de résultats.

6. À sa quatrième session ordinaire (juin 2013), la Conférence des Parties a examiné le document CE/13/4.CP/INF.6, relatif à l'évaluation de la phase pilote du FIDC réalisée par IOS, ainsi qu'une mise à jour sur la réalisation des recommandations d'IOS, conformément à la Décision 6.IGC 7. Elle a reconnu les progrès accomplis par le Secrétariat en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations d'IOS et a encouragé le Secrétariat à poursuivre son travail. Elle a aussi approuvé les Orientations révisées sur l'utilisation des ressources du FIDC.

7. Une vue d'ensemble de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations approuvées est présentée dans le tableau annexé au présent document (Annexe I). Ce tableau présente séparément chaque recommandation avec une liste des mesures prises/devant être entreprise afin de fournir des recommandations, accompagnée des résultats clés obtenus et de l'état d'avancement indiquant si chaque recommandation a été entièrement mise en œuvre ou est en cours de mise en œuvre. Il convient de noter qu'un nombre important de recommandations réalisées impliquent des activités qui seront poursuivies par le Secrétariat à l'avenir, comme par exemple les actions relatives aux cycles de financement et aux appels à projets, ainsi que les activités de suivi des projets.

8. Une des principales recommandations que le Secrétariat doit mettre en œuvre est celle qui concerne l'élaboration d'un cadre de gestion basé sur les résultats, assorti d'objectifs à court et à long termes, d'échéanciers et d'indicateurs SMART (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents, datés) (Recommandation 7). Le Secrétariat travaille en étroite collaboration avec IOS et un expert hautement expérimenté afin de développer ce cadre. À cette fin, plusieurs réunions de

consultation ont eu lieu en octobre-novembre 2013 entre l'expert et le Secrétariat de la Convention, des collègues du Secteur de la culture, les services centraux, les bureaux hors Siège de l'UNESCO, le groupe d'experts du FIDC et les bénéficiaires du FIDC. Une mise à jour sur les progrès réalisés dans le développement de ce cadre sera présentée au Comité à sa huitième session ordinaire.

9. Le principal objectif du cadre de résultats est d'assurer un suivi permanent de la vision du FIDC, de sa mission et de ses objectifs globaux et de démontrer son efficacité en tant qu'instrument de la coopération internationale pour le développement. Cette efficacité sera évaluée en fonction de sa performance opérationnelle et organisationnelle ainsi que de sa capacité de produire un impact. De plus, ce système permettra au Secrétariat d'identifier les problèmes de mise en œuvre des projets et d'y répondre, ainsi que d'aider à améliorer certains des aspects procéduraux de la gestion du FIDC. Il est entendu que cette recommandation comporte des incidences financières pour le Secrétariat et qu'il faudra des ressources extrabudgétaires pour la mettre en œuvre de manière rationnelle et efficiente.

10. Les autres recommandations majeures auxquelles le Secrétariat doit donner suite dans l'immédiat concernent l'élaboration et la mise en œuvre d'un système de gestion des connaissances qui permettrait de mettre les principaux résultats et réalisations, les bonnes pratiques et les enseignements tirés à la disposition des parties prenantes à travers le monde de la façon la plus efficace (Recommandations 15 et 16).

11. À ce jour, la base de la plate-forme de gestion des connaissances a été mise en place en mettant fortement l'accent sur la communication des résultats et l'impact des projets du FIDC. Le système en ligne (<http://www.unesco.org/ifcd>) est composé essentiellement de profils des projets du FIDC et de récits d'impact, ainsi que d'une section consacrée à la levée de fonds pour le FIDC. Il présente des informations statistiques et des matériels audiovisuels produits pour le FIDC, y compris des mises à jour en ligne, des brochures et des récits multimédia.

12. Ces efforts de communication utilisant le Web pour le FIDC s'appuient en outre sur le recours actif aux médias sociaux. Les communautés Pinterest, Facebook et Twitter de l'UNESCO ont été mobilisées pour le lancement de la campagne de levée de fonds « Votre 1 % compte pour la créativité » le 10 juin 2013. Les messages et résultats clés du FIDC ont aussi été diffusés par ces plates-formes durant la 37^e session de la Conférence générale de l'UNESCO. Il est nécessaire de soutenir ces efforts de communication par l'élaboration permanente de contenus et de matériels, ce qui exigera des ressources financières supplémentaires.

13. Le Secrétariat se heurte à des difficultés pour mettre en œuvre entièrement certaines recommandations, par exemple pour garantir la durabilité des projets (Recommandation 13). En intégrant de nouvelles exigences liées à la durabilité dans le formulaire de demande de financement et les formulaires de présentation des rapports, des améliorations ont été apportées en matière d'établissement de mécanismes de suivi de cet aspect. Toutefois, le soutien aux projets afin que soient prises les mesures nécessaires pour pérenniser les effets positifs des travaux au-delà de la durée du projet requiert des ressources techniques et humaines sur le terrain qui dépassent la capacité du Secrétariat (Recommandation 31).

14. Le Secrétariat est aussi confronté à des problèmes pour mettre en œuvre d'autres recommandations telles que celle qui concerne la participation active et l'engagement des bureaux hors Siège de l'UNESCO (Recommandation 12). Là où c'est possible, les bureaux hors Siège créent des complémentarités et des synergies avec les projets financés par le FIDC, les autres activités de l'UNESCO au niveau des pays et celles de ses partenaires locaux au cas par cas. Cependant, les possibilités existantes et l'assistance requise varient considérablement d'un pays à un autre, dépendant aussi de la présence d'un bureau hors Siège de l'UNESCO. De plus, il convient de noter que dans plusieurs cas il se peut que les bureaux hors Siège ne disposent pas des ressources, des capacités techniques ou de l'expertise nécessaires pour s'acquitter pleinement de ces responsabilités.

15. Il faut faire face à ces problèmes avec l'engagement total des Parties à la Convention et du Secrétariat, y compris des bureaux hors Siège. La mise en œuvre globale des recommandations d'IOS est un processus en cours. Le plan d'activités de l'Annexe II donne une liste de recommandations à mettre en œuvre prioritairement en 2014, illustrant les activités spécifiques, les échéances et les ressources requises pour leur pleine réalisation ainsi que des indicateurs de référence pour en mesurer les progrès.

16. Le Comité souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

PROJET DE DÉCISION 7.IGC 8

Le Comité,

1. *Ayant examiné le document CE/13/7.IGC/8 et ses Annexes,*
2. *Prend acte des progrès réalisés dans la mise en œuvre globale des recommandations d'IOS et encourage le Secrétariat à poursuivre son travail sur la mise en œuvre des recommandations ;*
3. *Prend note des incidences financières de la mise en œuvre des recommandations d'IOS en 2014 sur le cadre de résultats et la plate-forme de gestion des connaissances et prie les Parties de fournir des ressources extrabudgétaires afin de mettre pleinement en œuvre ces recommandations ;*
4. *Demande au Secrétariat de lui rendre compte de l'état d'avancement actualisé de la mise en œuvre des recommandations d'IOS à sa huitième session ordinaire.*

ANNEXE I

Plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations d'IOS

RECOMMANDATIONS	PLAN D'ACTION	RÉSULTATS CLÉS	ÉTAT
<p>Recommandation 1: Continuer à participer au Groupe de liaison des Conventions culturelles afin d'harmoniser les procédures des différents fonds de l'UNESCO, d'accroître les synergies et d'éviter les chevauchements au niveau du ciblage et du financement. (Secrétariat)</p>	<ul style="list-style-type: none"> (i) Établir un sous-groupe de travail sur l'assistance internationale. (ii) Maintenir une communication et des échanges réguliers avec le sous-groupe de travail du CCLG (Groupe de liaison des conventions culturelles) sur l'assistance internationale pour échanger les expériences et rationaliser les processus. (iii) Faire des propositions concernant des actions communes qui pourraient être menées pour accroître les synergies. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le CCLG se réunit tous les mois. L'équipe du FIDC participe aux réunions du sous-groupe de travail consacrées à l'assistance internationale. • Le sous-groupe de travail du CCLG a dernièrement tenu des consultations avec les membres du sous-groupe de travail à la mi-septembre 2013 pour identifier des actions communes qui pourraient être proposées à la direction de CLT. 	<p><i>Cette recommandation est en cours de mise en œuvre et les activités se poursuivent.</i></p>
<p>Recommandation 2: Consulter le Conseil d'administration du Fonds international pour la promotion de la culture afin d'explorer les domaines potentiels de concurrence et de chevauchement et de mettre au point des stratégies en vue de les éviter. (CIG)</p>	<ul style="list-style-type: none"> (i) Poursuivre la communication et les échanges réguliers avec le Secrétariat du FIPC tout au long de la procédure de demande de financement et de sélection. (ii) Consulter le Conseil d'administration du FIPC afin d'éviter les chevauchements dans les domaines de concurrence. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Conseil d'administration du FIPC a été consulté lors de sa deuxième réunion ordinaire des 18-19 février 2013 et de sa troisième réunion ordinaire des 24-25 octobre 2013 afin d'éviter les chevauchements pour ce qui est de la nature et des bénéficiaires des projets financés par le FIPC et le FIDC. 	<p><i>Cette recommandation est en cours de mise en œuvre et les activités se poursuivent.</i></p>

RECOMMANDATIONS	PLAN D'ACTION	RÉSULTATS CLÉS	ÉTAT
<p>Recommandation 3: Définir les « infrastructures institutionnelles » et inclure cette définition dans les Orientations sur l'utilisation des ressources du FIDC. (Voir par. 73 du présent rapport pour un projet de définition.) (CIG)</p>	<p>(i) Incorporer une définition des « infrastructures institutionnelles » dans les Orientations révisées et approuvées par la Conférence des Parties à sa 4^e session (dénommées ci-après les « Orientations »).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une définition élargie a été intégrée dans les Orientations. (Voir paragraphe 7.1.2, Domaines d'intervention) 	<p>Recommandation entièrement mise en œuvre.</p>
<p>Recommandation 4: Supprimer le « renforcement des capacités » en tant que domaine d'intervention indépendant et le rattacher aux autres domaines d'intervention relatifs aux politiques culturelles et aux industries culturelles ; et/ou faire du renforcement des capacités un élément de l'objectif global du FIDC. (CIG)</p>	<p>(i) Rattacher le « renforcement des capacités » aux domaines d'activité relatifs aux politiques culturelles et aux industries culturelles dans les Orientations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le « renforcement des capacités » a été rattaché au développement des capacités professionnelles relatives aux industries culturelles dans les Orientations. (Voir paragraphe 7.1.2, Domaines d'intervention) 	<p>Recommandation entièrement mise en œuvre.</p>
<p>Recommandation 5: Élargir le domaine d'intervention relatif aux politiques en remplaçant les « politiques culturelles » par les « politiques et mesures d'ordre culturel et autres qui ont un effet direct sur la création, la production, la diffusion et la distribution des activités, biens et services culturels ainsi que sur l'accès à ceux-ci ». (CIG)</p>	<p>(i) Intégrer une portée élargie des « politiques » dans les Orientations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrée dans les Orientations. (Voir paragraphe 2, Considérations stratégiques et objectifs) 	<p>Recommandation entièrement mise en œuvre.</p>

RECOMMANDATIONS	PLAN D'ACTION	RÉSULTATS CLÉS	ÉTAT
<p>Recommandation 6: Hiérarchiser les programmes/projets qui, tout en satisfaisant aux critères de qualité définis dans les Orientations, répondent aussi à certaines considérations stratégiques. Identifier précisément ces considérations stratégiques conformément aux objectifs spécifiques du Fonds (qui restent à établir) et les examiner régulièrement à mesure que le Fonds se développe. (On trouvera dans les paragraphes précédents des suggestions quant à la manière d'adopter une approche plus stratégique lors de la sélection des projets à financer.) Il s'agit d'une priorité urgente si l'on veut que le FIDC se maintienne au-delà de la phase pilote. (CIG)</p>	<p>(i) Identifier les objectifs spécifiques du Fonds. (ii) Le Comité définit des priorités programmatiques et stratégiques conformément aux objectifs spécifiques du Fonds. (iii) Le Secrétariat applique les considérations stratégiques dans tous les appels à projets.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intégré dans les Orientations. (Voir paragraphes 2 et 6.1, <i>Considérations stratégiques et objectifs</i>) • À sa sixième session, le Comité a identifié le renforcement des capacités pour les politiques culturelles comme la priorité stratégique du quatrième appel à projets lancé en mars 2013. 	<p><i>Cette recommandation est en cours de mise en œuvre et les activités se poursuivent.</i></p>
<p>Recommandation 7: Élaborer une vision de l'orientation future du FIDC et un cadre de résultats prévoyant des objectifs à court et à long terme, des échéanciers et des indicateurs. (CIG))</p>	<p>(i) Élaborer une vision de l'orientation future du FIDC en consultation avec les principales parties prenantes de la Convention. (ii) Engager un expert pour réaliser un suivi et une évaluation afin d'élaborer un cadre de résultats prévoyant des objectifs à court et à long terme, des</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intégré dans les Orientations (Voir paragraphe 20, <i>Suivi</i>) • Le Secrétariat travaille avec IOS et un expert chargé de réaliser un suivi et une évaluation, afin d'élaborer un cadre de résultats. • Le Plan d'activités pour 2014 établi par le 	<p><i>Cette recommandation est en cours de mise en œuvre.</i></p>

RECOMMANDATIONS	PLAN D'ACTION	RÉSULTATS CLÉS	ÉTAT
	<p>échéanciers et des indicateurs.</p> <p>(iii) Mobiliser les ressources extrabudgétaires requises pour assurer la pleine mise en œuvre du cadre de résultats.</p> <p>(iv) Adapter le cadre de résultats pour en faire un outil de travail et l'appliquer.</p>	<p>Secrétariat donne une estimation des coûts nécessaires pour la mobilisation des ressources extrabudgétaires.</p>	
<p>Recommandation 8: Fixer des objectifs précis pour la mobilisation des ressources, articulés autour des objectifs indiqués dans le cadre de résultats. (CIG)</p>	<p>(i) Élaborer une stratégie de mobilisation des ressources pour le FIDC comportant des objectifs précis liés aux objectifs spécifiques du Fonds.</p> <p>(ii) Appliquer la stratégie de mobilisation des ressources pour le FIDC.</p>	<ul style="list-style-type: none"> À sa sixième session ordinaire, le Comité a adopté une stratégie de mobilisation des ressources pour le FIDC et alloué des fonds pour la phase 1 de sa mise en œuvre par le Secrétariat en 2013. Le Secrétariat a mis en œuvre la stratégie de mobilisation des ressources au moyen du lancement de la campagne de levée de fonds du FIDC « Votre 1% compte pour la créativité », de l'organisation de sessions d'échanges avec les responsables de projets du FIDC, et de diverses actions de communication. (Voir les Recommandations 15, 16 et le Document CE/13/7.IGC/7) 	<p><i>Cette recommandation est en cours de mise en œuvre.</i></p>
<p>Recommandation 9: Mettre au point une stratégie de sortie qui permettra au FIDC de mettre un terme à ses opérations lorsque 1) ses objectifs auront été atteints, ou 2) il apparaîtra clairement qu'ils</p>			<p><i>Cette recommandation n'a pas été approuvée par le Comité.</i></p>

RECOMMANDATIONS	PLAN D'ACTION	RÉSULTATS CLÉS	ÉTAT
ne seront jamais atteints faute de ressources. (CIG)			
<p>Recommandation 10: Veiller à ce que les futurs projets sélectionnés pour être financés par le FIDC incluent, au stade de la planification, des objectifs à court et à long terme aux niveaux des résultats et des produits, et à ce qu'il soit rendu compte de ce qui a été obtenu à ces deux niveaux. (CIG)</p>	<p>(i) Inclure des objectifs à court et à long terme au niveau des résultats et des produits dans le formulaire de demande de financement pour les appels à projets.</p> <p>(ii) Inclure des objectifs à court et à long terme au niveau des résultats et des produits dans les formulaires de présentation des rapports.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intégré dans les Orientations. (Voir paragraphe 19.6, <i>Prise de décision par le Comité, et paragraphe 20, Suivi</i>). • Des objectifs à court et à long terme au niveau des résultats et des produits ont été introduits dans le formulaire de demande de financement du quatrième appel à projets en 2013 et seront inclus dans les futurs appels. • Des objectifs à court et à long terme au niveau des résultats et des produits ont été intégrés dans les formulaires sur les résultats finals des projets. 	<p><i>Cette recommandation est en cours de mise en œuvre et les activités se poursuivent.</i></p>
<p>Recommandation 11: Veiller à ce que la durée des projets financés par le FIDC soit adaptée à la nature de leurs objectifs. Il peut être nécessaire de prévoir une durée de deux ans pour des projets qui visent à produire un changement culturel durable, y compris dans les croyances, les valeurs et les comportements, ou un impact sur les politiques. (CIG)</p>	<p>(i) Intégrer dans les Orientations une durée appropriée d'exécution des projets, comprise entre 12 et 24 mois.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intégré dans les Orientations. (Voir paragraphe 11.2, <i>Plafonds de financement et délais de soumission</i>) 	<p><i>Recommandation entièrement mise en œuvre.</i></p>

RECOMMANDATIONS	PLAN D'ACTION	RÉSULTATS CLÉS	ÉTAT
<p>Recommandation 12: Travailler avec les bureaux hors Siège de l'UNESCO pour assurer systématiquement une complémentarité et des synergies entre les projets financés par le FIDC et d'autres activités de l'UNESCO au niveau des pays. (Secrétariat)</p>	<p>(i) Poursuivre la communication et les échanges réguliers avec les bureaux hors Siège de l'UNESCO concernant le FIDC.</p> <p>(ii) Fournir aux bureaux hors Siège des matériels d'information et de communication sur les projets du FIDC.</p> <p>(iii) Développer la collaboration avec les bureaux hors Siège de l'UNESCO pour générer des synergies entre les projets du FIDC et les activités de l'UNESCO au niveau des pays.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intégré dans les Orientations. (<i>Voir paragraphe 21, Suivi</i>). • Le Secrétariat a communiqué avec les bureaux hors Siège et dressé une liste de projets mis en œuvre par l'UNESCO au niveau des pays afin d'identifier des synergies. • Les Bureaux de l'UNESCO à Dakar et Kingston ont organisé des séances d'échanges avec les partenaires gouvernementaux afin d'explorer les possibilités de collaboration avec les projets du FIDC. 	<p><i>Cette recommandation est en cours de mise en œuvre et les activités se poursuivent.</i></p>
<p>Recommandation 13: Accorder une importance particulière à la durabilité des projets. Ceci doit se faire lors de la sélection des projets à financer, puis dans le cadre du suivi ultérieur et au moment de l'examen des rapports. (Secrétariat)</p>	<p>(i) Intégrer dans le formulaire de demande de financement et les formulaires de présentation des rapports les nouveaux indicateurs et les nouvelles exigences concernant la durabilité des projets.</p> <p>(ii) Établir de nouveaux mécanismes de suivi.</p> <p>(iii) Formuler des directives concrètes et techniques pour soutenir la durabilité des projets.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intégré dans les Orientations. (<i>Voir paragraphe 15.6, Formulaire de demande de financement, et paragraphe 19.6, Prise de décision par le Comité</i>). • Des indicateurs relatifs à la durabilité des projets ont été incorporés dans le formulaire sur les résultats finals des projets. • Les nouvelles exigences relatives à la durabilité des projets ont été intégrées dans le formulaire de demande de financement du quatrième appel à projets en 2013 et seront inclus dans les futurs appels. • De nouveaux mécanismes de suivi ont aussi été mis en place, comme par exemple le système de rapports à mi-parcours. 	<p><i>Cette recommandation est en cours de mise en œuvre et les activités se poursuivent.</i></p>

RECOMMANDATIONS	PLAN D'ACTION	RÉSULTATS CLÉS	ÉTAT
<p>Recommandation 14: Inclure un critère relatif à la promotion de l'égalité des genres dans les formulaires d'évaluation utilisés par le groupe d'experts et dans les Orientations sur l'utilisation des ressources du FIDC. (CIG)</p>	<p>(i) Inclure un critère relatif à la promotion de l'égalité des genres dans les formulaires d'évaluation utilisés par le groupe d'experts et dans les Orientations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intégré dans les Orientations. (<i>Voir paragraphe 6.10, Considérations stratégiques et objectifs, et paragraphe 19.8, Prise de décision par le Comité</i>). • Des informations sur la manière dont le projet promeut l'égalité des genres sont demandées dans le formulaire de demande de financement depuis le quatrième appel à projets en 2013. • Le groupe d'experts doit évaluer comment le projet promeut l'égalité des genres pour l'évaluation des demandes formulées suite au quatrième appel. 	<p>Recommandation entièrement mise en œuvre.</p>
<p>Recommandation 15: Mettre les principaux résultats et réalisations des projets financés par le FIDC, les bonnes pratiques et les enseignements retenus à la disposition de toutes les parties prenantes afin que l'apprentissage puisse s'opérer dans l'ensemble des organisations et pays concernés. (Secrétariat)</p>	<p>(i) Élaborer des contenus communiquant les principaux résultats et réalisations des projets du FIDC, les bonnes pratiques et les enseignements retenus.</p> <p>(ii) Mettre les contenus à la disposition et les rendre accessibles à toutes les parties prenantes par divers outils et plates-formes de communication (lettre d'information en ligne, site Web, publications, médias sociaux, etc.).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intégré dans les Orientations. (<i>Voir paragraphe 23, Évaluation</i>). • Le Secrétariat met régulièrement à jour les informations relatives aux projets financés par le FIDC sur son site Web. (http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/cultural-diversity/diversity-of-cultural-expressions/international-fund/). • Le Secrétariat a produit en 2013 cinq numéros de la lettre d'information en ligne et la deuxième édition de la brochure du FIDC (Document CE/13/7.IGC/INF.7), communiquant les principaux résultats et impacts des projets du FIDC. 	<p><i>Cette recommandation est en cours de mise en œuvre et les activités se poursuivent.</i></p>

RECOMMANDATIONS	PLAN D'ACTION	RÉSULTATS CLÉS	ÉTAT
<p>Recommandation 16: Dans le cadre de la future plateforme de gestion des connaissances, compléter tous les efforts de gestion de connaissances basés sur le web concernant le FIDC et la Convention par des initiatives qui sollicitent la participation active des parties prenantes afin de les intégrer à une plus vaste communauté d'apprentissage, et utiliser à cet effet les réseaux sociaux comme Facebook et Twitter ainsi que d'autres réseaux à cette fin. (Secrétariat)</p>	<ul style="list-style-type: none"> (i) Mettre en place une plate-forme de gestion des connaissances basée sur le Web pour le FIDC. (ii) Élaborer régulièrement des contenus et des matériels pour la plate-forme de gestion des connaissances. (iii) Utiliser les médias sociaux pour encourager la participation active des parties prenantes au FIDC. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Secrétariat a mis en place les fondations d'un système de gestion des connaissances basé sur le Web pour le FIDC. (http://www.unesco.org/ifcd). • En coopération avec l'unité ERI/DPI/WEB, les médias sociaux tels que Facebook et Twitter ont été utilisés pour promouvoir les principales activités telles que le quatrième appel à projets en 2013, ainsi que l'événement de lancement de la campagne de levée de fonds du FIDC en juin 2013, pour encourager la participation du public. • Les plates-formes des médias sociaux (Pinterest, Facebook, Twitter, etc.) sont régulièrement utilisées pour communiquer des messages clés et des récits de projets du FIDC. 	<p><i>Cette recommandation est en cours de mise en œuvre et les activités se poursuivent.</i></p>
<p>Recommandation 17: Fixer des critères clairs pour la sélection d'un groupe d'experts respectant l'équilibre des genres, et doté d'expertises complémentaires dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Spécialisation dans les politiques culturelles et/ou les industries culturelles ; – Expérience dans l'évaluation de projets ; – Expérience de travail dans la coopération technique 	<ul style="list-style-type: none"> (i) Incorporer dans les Orientations des critères clairs pour la sélection d'un groupe d'experts respectant l'équilibre des genres et doté d'expertises complémentaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégré dans les Orientations. (<i>Voir paragraphe 16, Groupe d'experts</i>). 	<p><i>Recommandation entièrement mise en œuvre.</i></p>

RECOMMANDATIONS	PLAN D'ACTION	RÉSULTATS CLÉS	ÉTAT
<p>internationale ; – Expérience approfondie de travail dans une des régions ; – Compréhension de la généralisation de l'analyse selon le genre et de la programmation spécifique en matière de genre ; – Maîtrise de l'anglais et/ou du français (oral et écrit) et bonne compréhension de l'autre langue. La connaissance de l'espagnol serait un atout. (CIG)</p>			
<p>Recommandation 18: Les membres du groupe d'experts devraient être proposés par le Secrétariat et approuvés par le Comité intergouvernemental. (CIG)</p>	<p>(i) Identifier, sur la base des critères de sélection énoncés dans les Orientations, les experts appropriés qui pourraient être proposés comme membres du groupe d'experts. (ii) Proposer à l'approbation du Comité une nouvelle composition du groupe d'experts.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intégré dans les Orientations. (<i>Voir paragraphe 16, Groupe d'experts</i>). • Le Secrétariat présente à la septième session du Comité une proposition concernant une nouvelle composition du groupe d'experts prenant en considération ses débats et la Décision 6.IGC 5, paragraphe 8. Cette proposition est présentée dans le document CE/13/7.IGC/6. 	<p><i>Cette recommandation est en cours de mise en œuvre et les activités se poursuivent.</i></p>
<p>Recommandation 19: Faire diffuser à l'avenir l'information sur les appels à demandes de financement par les bureaux hors Siège de l'UNESCO, les</p>	<p>(i) Pour chaque appel, préparer des informations à jour (procédure de demande de financement, procédure de sélection et critères d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des informations sur le quatrième appel à projets ont été diffusées par les bureaux hors Siège de l'UNESCO, les Commissions nationales, les points focaux nationaux de 	<p><i>Cette recommandation est en cours de mise en œuvre et les activités se poursuivent.</i></p>

RECOMMANDATIONS	PLAN D'ACTION	RÉSULTATS CLÉS	ÉTAT
<p>Commissions nationales, les points focaux nationaux de la Convention de 2005 et les organisations de la société civile qui ont le statut d'observateur au CIG. Encourager toutes ces entités à publier des informations sur le Fonds dans les langues de leurs pays respectifs. (Secrétariat)</p>	<p>ainsi que le formulaire de demande de financement et un guide annoté du formulaire de demande).</p> <p>(ii) Faire diffuser des informations sur les futurs appels à demande de financement par les bureaux hors Siège de l'UNESCO, les Commissions nationales, les points focaux nationaux de la Convention et les organisations de la société civile qui ont le statut d'observateurs au CIG.</p> <p>(iii) Demander à toutes ces entités de publier des informations sur le Fonds dans les langues de leurs pays respectifs.</p>	<p>la Convention et les organisations de la société civile. Comme suite à la recommandation du Secrétariat de publier les informations dans la langue du pays, les informations ont été dûment traduites en chinois et en portugais.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Secrétariat poursuivra cette action lors des futurs appels. 	
<p>Recommandation 20: Indiquer dans la communication avec les Commissions nationales et les candidats éventuels si les Commissions nationales sont autorisées à percevoir une quelconque redevance pour l'expédition des dossiers au FIDC ou pour tout autre service assuré dans ce contexte. (Secrétariat)</p>	<p>(i) Communiquer avec les Commissions nationales et les candidats éventuels au sujet de la perception de redevances pour les demandes de financement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Pour le quatrième appel à projets, cette question a été clarifiée dans la communication aux Commissions nationales par une lettre datée du 26 avril 2013. Le Secrétariat continuera à procéder ainsi lors des futurs appels. 	<p><i>Cette recommandation est en cours de mise en œuvre et les activités se poursuivent.</i></p>
<p>Recommandation 21: Lancer l'appel à demandes de financement six mois au moins</p>	<p>(i) Lancer l'appel à demandes de financement chaque année en janvier.</p> <p>(ii) Demander aux Commissions</p>	<ul style="list-style-type: none"> Intégré dans les Orientations. (<i>Voir paragraphe 13.1, Procédure de soumission des demandes de financement</i>). 	<p><i>Cette recommandation est en cours de mise en œuvre et les activités se</i></p>

RECOMMANDATIONS	PLAN D'ACTION	RÉSULTATS CLÉS	ÉTAT
<p>avant la date limite du 30 juin afin que les organisations aient suffisamment le temps pour constituer leurs dossiers. Demander aux Commissions nationales de leur laisser deux mois au moins pour ce faire. (Secrétariat)</p>	<p>nationales de laisser aux candidats au moins deux mois pour constituer leurs dossiers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le cinquième appel à projets, en 2014, sera lancé en janvier. 	<p><i>poursuivent.</i></p>
<p>Recommandation 22: Désigner dans les bureaux hors Siège de l'UNESCO des points focaux nationaux ou régionaux pouvant fournir de l'information et de l'aide aux demandeurs lors du processus de demandes de financement. (Secrétariat)</p>	<p>(i) Communiquer en permanence avec les collègues des bureaux hors Siège de l'UNESCO pour leur donner des informations sur les procédures de demande de financement et de sélection pour l'appel à projets.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le Secrétariat a organisé des réunions téléphoniques avec les bureaux hors Siège de l'UNESCO en avril 2013 pour leur fournir des informations concernant le quatrième appel à projets. Il leur a été demandé de désigner un point focal chargé de travailler avec le Secrétariat. Pour les futurs appels à projets, le Secrétariat continuera à communiquer avec les bureaux hors Siège de l'UNESCO. 	<p><i>Cette recommandation est en cours de mise en œuvre et les activités se poursuivent.</i></p>
<p>Recommandation 23: Donner aux OING plus de directives sur les lettres d'appui qu'elles doivent obtenir des pouvoirs publics. (Secrétariat)</p>	<p>(i) Inclure dans le formulaire de demande de financement, le guide annoté et le site Web du FIDC des informations précises sur les lettres d'appui que les OING doivent obtenir des pouvoirs publics.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le Secrétariat a fourni aux OING des informations plus directes et plus précises sur la procédure de demande de financement qui leur est applicable, à savoir les lettres d'appui qu'elles doivent obtenir des pouvoirs publics, pour le quatrième appel à projets. Pour les futurs appels à projets, le Secrétariat continuera à donner des directives claires aux OING concernant cette question. 	<p><i>Cette recommandation est en cours de mise en œuvre et les activités se poursuivent.</i></p>

RECOMMANDATIONS	PLAN D'ACTION	RÉSULTATS CLÉS	ÉTAT
<p>Recommandation 24: Instituer pour la sélection au niveau des pays un groupe de sélection composé des membres de la Commission nationale, du point focal national ou régional pour le FIDC du bureau hors Siège de l'UNESCO, et de représentants d'ONG nationales. Le groupe de sélection serait nommé par le bureau hors Siège en consultation avec la Commission nationale. (Secrétariat)</p>			<p><i>Cette recommandation n'a pas été approuvée par le Comité.</i></p>
<p>Recommandation 25: Pour éviter tout conflit d'intérêt, exclure les Commissions nationales et toute organisation participant au groupe de sélection de la liste des parties prenantes pouvant se porter candidates à un financement du FIDC. (CIG)</p>	<p>(i) Exclure les Commissions nationales et toute organisation participant au groupe de sélection de la liste des parties prenantes pouvant se porter candidates à un financement du FIDC dans les Orientations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intégré dans les Orientations. (<i>Voir paragraphe 10.3, Bénéficiaires</i>). 	<p><i>Recommandation entièrement mise en œuvre.</i></p>
<p>Recommandation 26: Pour éviter que des propositions se trouvent disqualifiées pour des motifs techniques mineurs ou pour l'absence de l'évaluation de la Commission nationale, demander les pièces</p>	<p>(i) Identifier les pièces manquantes lors de la réception des demandes et faire connaître le problème aux Commissions nationales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Secrétariat a coordonné son action avec les Commissions nationales afin d'éviter ces disqualifications lors du quatrième appel à projets en 2013 et continuera à le faire pour le cinquième appel à projets de 2014. 	<p><i>Cette recommandation est en cours de mise en œuvre et les activités se poursuivent.</i></p>

RECOMMANDATIONS	PLAN D'ACTION	RÉSULTATS CLÉS	ÉTAT
<p>manquantes à cette dernière plutôt que de disqualifier le projet. (Secrétariat)</p>			
<p>Recommandation 27: Organiser une rotation entre les membres du groupe d'experts (tout en garantissant la continuité de ses travaux) en remplaçant au moins un expert par an, et en n'autorisant chaque expert à n'officier que pour quatre ans maximum. Former les experts aux priorités du FIDC et à la Convention et leur permettre de se rencontrer en personne idéalement au moins une fois. (CIG)</p>	<p>(i) Renouveler la moitié du groupe d'experts tous les deux ans, chaque expert pouvant y siéger quatre ans. (ii) Organiser une réunion du groupe d'experts tous les deux ans à Paris.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intégré dans les Orientations. (<i>Voir paragraphe 7.3, Domaines d'intervention, et paragraphes 16.1 et 16.3, Groupe d'experts</i>). • Le Secrétariat a organisé une téléconférence le 15 mai 2013 et le 24 juillet 2013 avec le groupe d'experts pour former ceux-ci à l'utilisation de l'outil d'évaluation en ligne pour le FIDC. La possibilité leur a été offerte de bénéficier d'une troisième téléconférence en septembre 2013 mais ils ont conclu que ce n'était pas nécessaire. • La moitié des membres de l'actuel groupe d'experts sont renouvelés dans la nouvelle composition du groupe d'experts soumise au Comité pour approbation. (<i>Voir Recommandation 18</i>). • Une réunion en personne du groupe d'experts est prévue pour juin 2014. 	<p><i>Cette recommandation est en cours de mise en œuvre.</i></p>
<p>Recommandation 28: Convoquer une réunion téléphonique collective avec l'ensemble des experts, lorsqu'ils ont fini d'évaluer les propositions de projet,</p>	<p>(i) Conduire une réunion téléphonique avec les experts une fois qu'ils ont fini d'évaluer les propositions de projet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des discussions conjointes en ligne ont eu lieu en septembre 2013, une fois terminée l'évaluation des demandes présentées suite au quatrième appel à projets. De plus, le coordonnateur du groupe d'experts s'est 	<p><i>Cette recommandation est en cours de mise en œuvre et les activités se poursuivent.</i></p>

RECOMMANDATIONS	PLAN D'ACTION	RÉSULTATS CLÉS	ÉTAT
pour débattre de leurs évaluations et de la réflexion dont elles sont issues. (Secrétariat)		entretenu au téléphone avec tous les experts afin de discuter de leurs évaluations.	
Recommandation 29: Confier aux bureaux hors Siège de l'UNESCO la responsabilité de suivi des projets soutenus dans les pays qu'ils couvrent. Le suivi de projet devrait être systémique et fondé sur l'évaluation des risques, afin d'identifier et de régler les problèmes et les retards de mise en œuvre et de pouvoir mieux garantir que les projets soient mis en œuvre conformément aux termes de référence. (CIG) (IGC)			<i>Cette recommandation n'a pas été approuvée par le Comité.</i>
Recommandation 30: Envisager de retirer « l'assistance préparatoire » des domaines d'intervention figurant dans les Orientations du FIDC, pour les raisons exposées ci-dessus. (CIG)	(i) Retirer « l'assistance préparatoire » des domaines d'intervention figurant dans les Orientations.	<ul style="list-style-type: none"> « L'assistance préparatoire » mentionnée au paragraphe 6.3, Domaines d'intervention, et au paragraphe 9.3, Bénéficiaires, a été retirée des Orientations. 	<i>Recommandation entièrement mise en œuvre.</i>

RECOMMANDATIONS	PLAN D'ACTION	RÉSULTATS CLÉS	ÉTAT
<p>Recommandation 31: Renforcer les capacités du Secrétariat du FIDC, afin qu'il puisse engager toutes les actions nécessaires pour améliorer la qualité du travail du FIDC et garantir ses performances futures (suivant les recommandations de ce rapport d'évaluation). (CIG)</p>	<p>(i) Renforcer le Secrétariat du FIDC afin de garantir la qualité de son travail et ses performances.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le Secrétariat a bénéficié d'une mutation interne (P-2) au sein du Secteur de la culture en février 2013. 	<p><i>Cette recommandation est en cours de mise en œuvre.</i></p>
<p>Recommandation 32: Faire en sorte que toutes les pièces contractuelles manquantes du cycle de programme 2010 du FIDC soient soumises et examinées, incluant les rapports descriptifs sur la mise en œuvre des projets ainsi que les rapports financiers détaillés accompagnés des justificatifs de dépenses originaux. (Secrétariat)</p>	<p>(i) Continuer à communiquer avec les responsables de projets du FIDC du cycle de programmation de 2010 au sujet des pièces contractuelles manquantes et insister pour que les pièces contractuelles non fournies soient soumises.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le Secrétariat a constamment suivi la soumission de toutes les pièces contractuelles manquantes du cycle de programmation de 2010 afin de procéder à la clôture administrative des contrats. Cependant, à la date d'octobre 2013, les pièces contractuelles finales de six projets de ce cycle n'ont toujours pas été soumises. (Voir le Document CE/13/7.IGC/6 pour plus de détails). 	<p><i>Cette recommandation est en cours de mise en œuvre.</i></p>
<p>Recommandation 33: Recouvrement des coûts : Recouvrer tous les coûts directs d'administration, de suivi et de coordination supportés par le budget du Programme ordinaire de l'UNESCO, y compris les coûts de personnel, auprès du FIDC. (Secrétariat, CIG)</p>			<p><i>Cette recommandation n'a pas été approuvée par le Comité.</i> N.B. Dans le rapport sur l'audit des méthodes de travail des conventions culturelles conduit en septembre 2013, IOS recommande que les</p>

RECOMMANDATIONS	PLAN D'ACTION	RÉSULTATS CLÉS	ÉTAT
			secrétariats des conventions formulent des propositions aux organes directeurs des conventions en vue de : 1(e) modifier si nécessaire leur Règlement financier et leurs Règles d'administration financière afin de permettre l'application cohérente de la politique de recouvrement des coûts. (Recommandation 1 du Document IOS/AUD/2013/06).
Recommandation 34: Ne pas lancer d'appel en 2013 et mettre cette année à profit pour consolider le travail engagé au cours de la phase pilote et pour mettre en œuvre les recommandations de la présente évaluation. (CIG)			<i>Cette recommandation n'a pas été approuvée par le Comité.</i>
Recommandation 35: Prévoir un nouvel exercice d'évaluation du FIDC en 2017 ou 2018. (CIG)	(i) Procéder à une évaluation et un audit du FIDC tous les cinq ans.	• Intégré dans les Orientations. (Voir paragraphe 22, Évaluation)	<i>Cette recommandation est en cours de mise en œuvre et les activités se poursuivent.</i>

ANNEXE II

Plan d'activités sur la mise en œuvre des recommandations d'IOS pour 2014

RECOMMANDATIONS	ACTIVITÉS	INDICATEURS DES PROGRÈS RÉALISÉS	ÉCHÉANCIER	RESSOURCES REQUISES
<p>Recommandation 6. Hiérarchiser les programmes/projets qui, tout en satisfaisant aux critères de qualité définis dans les Orientations, répondent aussi à certaines considérations stratégiques. Identifier précisément ces considérations stratégiques conformément aux objectifs spécifiques du Fonds (qui restent à établir) et les examiner régulièrement à mesure que le Fonds se développe. (On trouvera dans les paragraphes précédents des suggestions quant à la manière d'adopter une approche plus stratégique lors de la sélection des projets à financer.) Il s'agit d'une priorité urgente si l'on veut que le FIDC se maintienne au-delà de la phase pilote. (CIG)</p>	<p>- Application de la priorité stratégique décidée à la septième session ordinaire du Comité pour le cinquième appel à projets.</p>	<p>Nombre de demandes reçues qui sont conformes à la priorité stratégique</p>	<p>Janvier – mai 2014</p>	<p>Pas besoin de ressources supplémentaires</p>
<p>Recommandation 7. Élaborer une vision de l'orientation future du FIDC et un cadre de résultats prévoyant des objectifs à court et à long terme, des échéanciers et des indicateurs. (CIG)</p>	<p>- Finalisation du cadre de résultats et adaptation du cadre comme outil de travail hors ligne/en ligne. - Application du cadre de résultats.</p>	<p>Nombre de données entrées et sorties appliquées dans le cadre de résultats, production de feuilles de travail pour le suivi et l'évaluation</p>	<p>Janvier – décembre 2014</p>	<p>50 000 dollars, comprenant les coûts de finalisation, d'adaptation et d'exécution</p>
<p>Recommandation 8. Fixer des objectifs précis pour la mobilisation des ressources, articulés autour des objectifs indiqués dans le cadre de résultats. (CIG)</p>	<p>- Mise en œuvre de la première phase de la stratégie de mobilisation des ressources du FIDC. - Mise en œuvre des six premiers mois de la deuxième phase de la stratégie de mobilisation des ressources du FIDC.</p>	<p>Augmentation des contributions financières des gouvernements donateurs, objectif fixé pour la première phase (1,5 million de dollars)</p>	<p>Janvier – décembre 2014</p>	<p>55 281 \$ US (Voir le Document CE/13/7.IGC/7 pour plus de détails)</p>

<p>Recommandation 12. Travailler avec les bureaux hors Siège de l'UNESCO pour assurer systématiquement une complémentarité et des synergies entre les projets financés par le FIDC et d'autres activités de l'UNESCO au niveau des pays. (Secrétariat)</p>	<p>- Organisation, conjointement avec les bureaux hors Siège de l'UNESCO, de 3-4 ateliers de renforcement des capacités/sessions d'échanges avec d'autres partenaires locaux de l'UNESCO pour explorer les possibilités de collaboration avec les projets du FIDC. (Par exemple, partage et échange de connaissances, mise en réseau, renforcement des communautés et élaboration de projets collaboratifs.)</p>	<p>Nombre de projets du FIDC établissant des contacts et une collaboration avec d'autres partenaires de l'UNESCO au niveau des pays</p>	<p>Janvier – décembre 2014</p>	<p>60 000 dollars, comprenant la mise au point des matériels des ateliers, dont la traduction, l'invitation des responsables des projets du FIDC, les missions du personnel</p>
<p>Recommandation 15. Mettre les principaux résultats et réalisations des projets financés par le FIDC, les bonnes pratiques et les enseignements retenus à la disposition de toutes les parties prenantes afin que l'apprentissage puisse s'opérer dans l'ensemble des organisations et pays concernés. (Secrétariat)</p> <p>Recommandation 16. Dans le cadre de la future plateforme de gestion des connaissances, compléter tous les efforts de gestion de connaissances basés sur le web concernant le FIDC et la Convention par des initiatives qui sollicitent la participation active des parties prenantes afin de les intégrer à une plus vaste communauté d'apprentissage, et utiliser à cet effet les réseaux sociaux comme Facebook et Twitter ainsi que d'autres réseaux à cette fin. (Secrétariat).</p>	<p>- Mise en place d'outils et de plates-formes de communication (site Web, lettres d'information en ligne, récits multimédia, médias sociaux, etc.) pour communiquer les résultats clés et l'impact du FIDC et de ses projets.</p> <p>- Élaboration de contenus et de matériels pour les outils et la plate-forme du système de gestion des connaissances.</p>	<p>Nombre de visiteurs du site Web du FIDC, nombre de vues et de reportages des matériels de communication du FIDC sur différentes plates-formes du Web et des médias sociaux</p>	<p>Janvier – décembre 2014</p>	<p>300 000 \$ US , comprenant le recrutement de concepteurs spécialisés des contenus et techniques pour les divers outils de communication et la plate-forme du système de gestion des connaissances</p>
<p>Recommandation 19. Faire diffuser à l'avenir l'information sur les appels à demandes de financement par les bureaux hors Siège de l'UNESCO, les Commissions nationales, les points focaux nationaux de la Convention de 2005 et les organisations de la société civile qui ont le statut d'observateur au CIG. Encourager toutes ces entités à publier des informations sur le Fonds dans les langues de leurs pays respectifs. (Secrétariat)</p>	<p>- Établissement des documents pertinents (formulaire de demande de financement, guide annoté du formulaire de demande) pour le cinquième appel à demandes, adapté en fonction des Orientations révisées.</p> <p>- Diffusion d'informations sur le cinquième appel aux bureaux hors</p>	<p>Nombre de demandes reçues</p>	<p>Novembre 2013 – mai 2014</p>	<p>Pas besoin de ressources supplémentaires</p>

<p>Recommandation 22. Désigner dans les bureaux hors Siège de l'UNESCO des points focaux nationaux ou régionaux pouvant fournir de l'information et de l'aide aux demandeurs lors du processus de demandes de financement. (Secrétariat)</p>	<p>Siège de l'UNESCO, aux Commissions nationales, aux points focaux nationaux de la Convention et aux organisations de la société civile qui ont le statut d'observateur au Comité..</p>			
<p>Recommandation 21. Lancer l'appel à demandes de financement six mois au moins avant la date limite du 30 juin afin que les organisations aient suffisamment le temps pour constituer leurs dossiers. Demander aux Commissions nationales de leur laisser deux mois au moins pour ce faire. (Secrétariat)</p>	<p>- Lancement du cinquième appel de janvier 2014 à mai 2014.</p>	<p>Nombre de demandes reçues, nombre de demandes recevables</p>	<p>Janvier – mai 2014</p>	<p>Pas besoin de ressources supplémentaires</p>
<p>Recommandation 26. Pour éviter que des propositions se trouvent disqualifiées pour des motifs techniques mineurs ou pour l'absence de l'évaluation de la Commission nationale, demander les pièces manquantes à cette dernière plutôt que de disqualifier le projet. (Secrétariat)</p>	<p>- Coordination avec les Commissions nationales concernant les pièces manquantes des demandes de financement reçues pour le cinquième appel.</p>	<p>Nombre de demandes complètes et recevables</p>	<p>Mai – juin 2014 durant la période d'examen technique du Secrétariat</p>	<p>Pas besoin de ressources supplémentaires</p>
<p>Recommandation 27. Organiser une rotation entre les membres du groupe d'experts (tout en garantissant la continuité de ses travaux) en remplaçant au moins un expert par an, et en n'autorisant chaque expert à n'occuper que pour quatre ans maximum. Former les experts aux priorités du FIDC et à la Convention et leur permettre de se rencontrer en personne idéalement au moins une fois. (CIG)</p>	<p>- Organisation d'une session de formation avec les nouveaux membres du groupe d'experts désigné par le Comité à sa septième session ordinaire.</p>	<p>Présence des experts à la formation, niveau de participation et qualité du travail fourni pour l'évaluation</p>	<p>Juin 2014 avant l'évaluation des experts</p>	<p>20 000 \$ US pour les frais de voyage, d'hébergement et autres des six experts invités à Paris, tel qu'inclus au sein du budget du FIDC pour 2014 dans le document CE/13/7.IGC/9</p>
<p>Recommandation 31. Renforcer les capacités du Secrétariat du FIDC, afin qu'il puisse engager toutes les actions nécessaires pour améliorer la qualité du travail du FIDC et garantir ses performances futures (suivant les recommandations de ce rapport d'évaluation). (CIG)</p>	<p>- Renforcement du Secrétariat du FIDC par l'inclusion de nouveaux membres du personnel dans son effectif. - Invitation aux États membres à</p>	<p>Intensification des actions menées pour garantir la performance opérationnelle du FIDC</p>	<p>Janvier – décembre 2014</p>	<p>Ressources humaines additionnelles requises</p>

	fournir des experts associés et du personnel détaché qui pourraient se joindre au Secrétariat du FIDC.			
Recommandation 32. Faire en sorte que toutes les pièces contractuelles manquantes du cycle de programme 2010 du FIDC soient soumises et examinées, incluant les rapports descriptifs sur la mise en oeuvre des projets ainsi que les rapports financiers détaillés accompagnés des justificatifs de dépenses originaux. (Secrétariat)	- Clôture de tous les contrats restants du cycle de programmation du FIDC de 2010.	Diminution du volume des pièces contractuelles manquantes	Janvier – juin 2014	Pas besoin de ressources supplémentaires